

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 064f07

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'APCE demande des enquêtes parlementaires sur les meurtres non élucidés de journalistes et annonce un dispositif spécifique de suivi

Strasbourg, 25.01.2007 - Tout en soulignant l'importance de l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour la protection de la liberté des médias dans toute l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a demandé aujourd'hui des mesures supplémentaires pour protéger efficacement la vie et la liberté d'expression des journalistes.

Suivant les propositions du rapporteur (Andrew McIntosh, Royaume-Uni, SOC), l'Assemblée a demandé à tous les parlements concernés « à ouvrir des enquêtes parlementaires sur les meurtres non élucidés, les agressions et les menaces de mort dont des journalistes ont été victimes afin de faire la lumière sur les affaires en question et d'élaborer en urgence des politiques efficaces visant à mieux protéger cette profession ».

L'Assemblée a appelé le Parlement russe à suivre de près l'avancement de l'enquête criminelle sur le meurtre d'Anna Politkovskaïa et à tenir les autorités responsables de toute absence d'enquête ou de poursuites. Elle a également invité le Parlement turc à abolir l'article 301 du code pénal relatif au « dénigrement de la turquité ». Elle s'est aussi montrée préoccupée devant le manque de résultats de l'enquête sur le meurtre du journaliste ukrainien Georgiy Gongadze.

L'Assemblée s'est dit déterminée à « mettre en place un dispositif spécifique de suivi pour identifier et analyser les attentats contre la vie et la liberté d'expression des journalistes en Europe ainsi que l'avancée des enquêtes des autorités judiciaires et des parlements nationaux sur ces attentats ». Dans ce sens, elle a invité Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, la Fédération internationale des journalistes et d'autres organisations à lui signaler de tels attentats.

Tout en rappelant que nombre d'agressions contre des journalistes se sont peut-être produites en Europe sans éveiller l'attention du grand public, l'Assemblée a rendu hommage « à tous les journalistes et à tous les médias qui font avancer la démocratie et l'Etat de droit » par leur travail.

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).